

Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1950-12-19

Auteur : Rolland de Renéville, André (1903-1962)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Rolland de Renéville, André (1903-1962), Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1950-12-19, 1950-12-19.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15818>

Copier

Information sur la lettre

Date 1950-12-19

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 10/05/2022 Dernière modification le 28/11/2025

19 Déc. 1950

11 rue Madame

Mon cher Ami

Le Service des Naturalisations (17
rue Scribe) attend pour naturaliser
Jean de Boschère d'avoir reçu l'avis
du Ministère de l'Éducation Natio-
nale, récemment consulté à ce sujet.

En effet le Service des Naturalisations
(fort bien impressionné par notre péti-
tion) désire se faire "convaincre" par un
avis favorable officiel de l'orga-
nisme compétent, puisque il s'agit
d'un écrivain. Le fait que Boschère
soit sans postérité, et, ait attendu

d'être âgé de 72 ans pour présenter
 sa demande, implique en sa faveur
 une mesure absolument exceptionnelle
 qui ne peut lui être accordée que si
 le Ministère de l'Éducation Na-
 tionale admet qu'il a rendu ser-
 vice à nos lettres, et par consé-
 quent à la propagande française.
 Il paraît que c'est en fait M.
 Jaujard qui doit donner son
 avis, et répondre au Service des
 Naturalisations. Puis - je vous
 demander d'écrire, dès réception
de ma lettre, un mot à Jaujard
 pour provoquer de sa part un
 avis favorable, et en même temps

rapide ?

Entre nous le pauvre Boscheré
est dans une situation atroce :
misère absolument complète, abîmé
à la suite d'une hémorragie
intestinale, et attendant fébrile-
ment sa naturalisation pour
obtenir ensuite... la retraite des
Vieux. Bien entendu ne soufflez
pas mot de ce que je vous confie
car ce serait le nature à empê-
cher sa naturalisation, étant
donné que cette dernière n'aura
d'autre effet que de faire tom-
ber Boscheré à la charge de
l'Etat français. J'ai déjà pu ob-

tenir la promesse que la naturalisation lui sera accordée sans droit de Sceau. Mais tout dépend maintenant de l'avis de Jaurès. Je vous remercie à l'avance de ce que vous pourrez faire de ce côté là.

A bientôt mon cher Ami.
L'assidu se joint à moi pour vous saluer ainsi je te Germaine notre plus affectueux souvenir.

A. Rolland de Renèville